

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-14
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’USAGES CONDITIONNELS 2008-04

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue à l’hôtel de ville, le 4 août 2026 à 19 h 00, lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, de modifier son règlement d’usages conditionnels;

ATTENDU QUE le règlement de refonte 16-23 du schéma d’aménagement et de développement de la MRC Memphrémagog est entré en vigueur le 11 avril 2024 et que le présent règlement se doit d’être concordant à ce règlement 16-23 et ses amendements subséquents, dans un délai de 2 ans;

ATTENDU QUE le contenu du document cité ci-avant énonce des orientations d’aménagement et de développement ainsi que des normes d’aménagement pour le territoire de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog et, conséquemment, pour le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton;

ATTENDU QUE la procédure a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU’un avis de motion a dûment été donné lors d’une séance tenue le 7 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L’article 11 du règlement d’usages conditionnels 2008-04 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, concernant les usages conditionnels autorisés, est modifié comme suit :
 - a) En supprimant dans le tableau de l’article, dans la case correspondante à la ligne « Catégorie 1 – Chalet ou relais » et dans la colonne « zones délimitées au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage », les zones « AGF-1 », « AGF2-1 à AGF2-6 », « ID-1 » et « ID-2 » ;
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Diane Desjardins, mairesse

Cristina Chiurtu, directrice générale
et greffière-trésorière

Avis de motion	7 juillet 2026
Adoption du Projet de règlement	7 juillet 2026
Avis pour assemblée de consultation	20 juillet 2026
Assemblée de consultation	4 août 2026
Adoption du Règlement	4 août 2026
Certificat de conformité de la MRC	

Publication	
Entrée en vigueur	